

N'oublions pas qu'à l'origine de notre pays, il y a eu l'initiative personnelle et l'audace de pair avec l'imagination et le travail. Le ministre lui-même dit que ce n'est pas le moment de se montrer borné ou timoré. Nos ancêtres, les pionniers de ce pays, n'étaient ni bornés ni timorés. Si nous décourageons le goût de l'aventure et si nous étouffons l'imagination de nos compatriotes, que va-t-il nous rester? Une masse amorphe et indolente de gens qui attendront du fond de leur fauteuil les aumônes du grand sachem de la colline parlementaire. Le gouvernement veut-il se mêler de tous les aspects de la vie canadienne? Est-ce le genre de société que nous voulons véritablement créer? Je ne le crois pas, mais c'est ce qu'essaie de faire notre administration libérale.

**Une voix:** Beaucoup de Canadiens ne sont pas de cet avis.

**M. Elzinga:** C'est parce qu'ils ont été trompés par des parlementaires d'en face qui parcouraient le pays.

**Une voix:** Et vous, qu'est-ce que vous parcouriez?

**M. Elzinga:** Simplement ma circonscription. Le gouvernement semble intervenir de plus en plus dans le domaine de l'industrie privée, l'entreprise privée et, en fait, dans la vie privée des Canadiens. Il est de plus en plus clair qu'il s'oriente vers un contrôle et une centralisation en masse. Les Canadiens ont le droit d'être mis au courant de l'érosion de leurs libertés personnelles, que ce soit dans le domaine des affaires ou dans leur vie privée. Si le gouvernement actuel a l'intention d'anéantir l'autodétermination des individus et des petits hommes d'affaires, alors qu'il fasse clairement connaître cette intention et qu'il cesse de pratiquer son socialisme à la sauvette.

Puis-je dire qu'il est 5 heures, monsieur l'Orateur?

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur adjoint:** En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Central Nova (M. MacKay)—L'administration de la justice—L'affaire des contrats de dragage à Hamilton—La possibilité de consultations interministérielles en conformité des articles 4 et 5 de la loi sur le ministère de la Justice; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—Les Affaires extérieures—La politique du gouvernement relative à l'assistance aux réfugiés vietnamiens adultes; le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—L'environnement—La décision de l'Alberta en faveur de l'augmentation des émissions d'anhydride sulfureux à l'usine Syncrude.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire aux avis de motion, aux bills publics.

### Pensions

**M. Reid:** Monsieur l'Orateur, la Chambre consentira, je pense, à passer à l'avis de motion n° 31 qui figure au nom du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert).

**M. l'Orateur adjoint:** La Chambre consent-elle à passer à l'avis de motion n° 31 qui figure au nom du député d'Edmonton-Ouest et à garder au *Feuilleton* tous les autres avis de motion qui précèdent la motion n° 31 au *feuilleton* des avis?

**Des voix:** D'accord.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

### LES PENSIONS

#### LA SUPPRESSION DE TOUTE LIMITE POUR CERTAINES CATÉGORIES DE FONCTIONNAIRES

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest)** propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de supprimer toutes limites et restrictions quant au droit à une pension, à une allocation ou à une pension de retraite et au versement de celles-ci au personnel retraité des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, aux sénateurs et aux députés quand ces personnes entrent au service du gouvernement par l'intermédiaire de la Commission de la Fonction publique ou après avoir été nommé par une autorité fédérale ou autrement membre d'une Commission, d'un Conseil ou de tout autre organisme, ou du pouvoir judiciaire.

[Traduction]

—Monsieur l'Orateur, je remercie les députés d'avoir accordé leur consentement unanime. Je veux seulement soulever la question et mon intervention sera très brève. Je crois qu'il a été entendu que le secrétaire parlementaire du président du Conseil Privé (M. Reid) donnerait une réponse et que la motion serait alors retirée.

Je vois avec une très grande satisfaction que l'essentiel de ma motion est contenu dans un projet de loi qui figure maintenant au *Feuilleton*. Je veux parler du bill C-52. Bien entendu, nous espérons tous ardemment que le président du Conseil privé (M. Sharp), à titre de leader du gouvernement à la Chambre, verra à saisir de nouveau la Chambre de ce bill en vue de la deuxième lecture et à le renvoyer ensuite au comité approprié qui l'étudiera.

● (1700)

Cela comporte beaucoup d'autres aspects importants en plus de celui qui constitue l'objet de ma motion, et je suis sûr que les députés en conviendront volontiers lorsqu'ils prendront en considération les modifications apportées à la loi sur la pension de la Fonction publique, à la loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, et à un certain nombre de dispositions d'autres lois relatives à la pension de retraite qui traitent de l'égalité entre les employés de sexe masculin et féminin. Je suis convaincu qu'ils conviendront également que ce bill rendra plus normale et plus juste la situation des personnes qui touchent une pension après avoir servi dans les Forces armées, la GRC et la Chambre des communes ou le Sénat, en particulier les employés qui dans l'avenir travailleront au service du gouvernement du Canada.